

COMMUNIQUÉ

POUR PUBLICATION IMMÉDIATE



Power Corporation et la Financière Power annoncent la clôture de l'émission d'actions privilégiées de la Financière Power

Les lecteurs sont priés de se reporter à la section intitulée « Déclarations prospectives » à la fin du présent communiqué. Tous les chiffres sont exprimés en dollars canadiens.

Montréal, le 15 octobre 2021 – Power Corporation du Canada (« Power Corporation » ou « PCC ») (TSX : POW) et la Corporation Financière Power (la « Financière Power » ou « CFP ») ont annoncé aujourd'hui la clôture d'un placement, précédemment annoncé, de 8 000 000 d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 4,50 %, série 23 (les « actions de série 23 ») du capital social de la Financière Power au prix de 25,00 \$ chacune pour un produit brut de 200 M\$. L'émission a été achetée par un consortium de preneurs fermes dirigé par BMO Marchés des capitaux, RBC Marchés des Capitaux et la Banque Scotia.

Les actions de série 23 seront inscrites et affichées à des fins de négociation à la Bourse de Toronto sous le symbole « PWF.PF.A ». La Financière Power affectera le produit net tiré du placement aux besoins généraux de l'entreprise. Elle prévoit racheter la totalité de ses actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 6,00 %, série I en circulation d'une valeur de 200 M\$.

Les titres offerts n'ont pas été et ne seront pas inscrits en vertu de la *Securities Act of 1933* des États-Unis, en sa version modifiée, et ne peuvent être placés ou vendus aux États-Unis s'ils ne sont pas inscrits ou si une dispense applicable des obligations d'inscription n'a pas été obtenue. Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente ni une sollicitation d'une offre d'achat des titres et aucun de ces titres ne sera vendu dans un État où une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale.

À propos de Power Corporation

Power Corporation du Canada est une société internationale de gestion et de portefeuille axée sur les services financiers en Amérique du Nord, en Europe et en Asie. Ses principales participations consistent en des sociétés de premier plan dans les secteurs de l'assurance, de la retraite, de la gestion de patrimoine et de l'investissement, incluant un portefeuille de plateformes de placements dans des actifs alternatifs. Son siège social est situé au 751, square Victoria, Montréal (Québec). Pour de plus amples renseignements, veuillez visiter le site www.PowerCorporation.com.

La Corporation Financière Power, une filiale en propriété exclusive de Power Corporation du Canada, est une société internationale de gestion et de portefeuille qui détient des participations dans des sociétés des secteurs des services financiers et de la gestion d'actifs au Canada, aux États-Unis et en Europe. Elle détient également des participations importantes dans un portefeuille de sociétés d'envergure mondiale établies en Europe. Pour de plus amples renseignements, veuillez visiter le site www.powerfinancial.com.

Ne pas distribuer à des services de presse américains ni diffuser aux États-Unis.

Déclarations prospectives

Certains énoncés dans le présent communiqué, autres que les énoncés d'un fait historique, sont des déclarations prospectives qui s'appuient sur certaines hypothèses et traduisent les attentes actuelles de PCC et de CFP ou qui traduisent les attentes actuelles des filiales ouvertes de PCC et de CFP, telles qu'elles sont publiées dans leur rapport de gestion respectif, lorsqu'il s'agit de renseignements concernant ces filiales. Les déclarations prospectives sont fournies afin d'aider le lecteur à comprendre la performance financière, la situation financière et les flux de trésorerie de PCC et de CFP à certaines dates et pour les périodes closes à certaines dates et de présenter de l'information sur les attentes et les plans actuels de la direction concernant l'avenir. Le lecteur ne doit pas oublier que ces

déclarations peuvent ne pas convenir à d'autres fins. Les déclarations de cette nature peuvent notamment porter sur l'emploi prévu du produit tiré du placement et le rachat des actions privilégiées de premier rang, série I de CFP. Les déclarations prospectives comprennent des énoncés de nature prévisionnelle, dépendent de conditions ou d'événements futurs ou s'y rapportent, comprennent des termes tels que « s'attendre à », « anticiper », « planifier », « croire », « estimer », « chercher à », « avoir l'intention de », « viser », « projeter » et « prévoir », ainsi que les formes négatives de ces termes et d'autres expressions semblables, ou se caractérisent par l'utilisation de la forme future ou conditionnelle de verbes tels que « être », « devoir » et « pouvoir ».

De par leur nature, les déclarations prospectives sont exposées à des risques et à des incertitudes intrinsèques, tant généraux que particuliers, qui font en sorte que des attentes, des prévisions, des prédictions, des projections et des conclusions pourraient se révéler inexactes, que des hypothèses pourraient être incorrectes et que des objectifs ou des buts et priorités stratégiques pourraient ne pas être atteints. Divers facteurs, dont bon nombre sont indépendants de la volonté de PCC et de CFP et de leurs filiales respectives, touchent les activités, le rendement et les résultats de PCC et de CFP et de leurs filiales respectives ainsi que leurs entreprises. En raison de ces facteurs, les résultats réels pourraient différer de façon significative des attentes actuelles à l'égard des événements ou des résultats estimés ou prévus. Ces facteurs comprennent notamment l'incidence, ou l'incidence imprévue, de la conjoncture économique, de la situation politique et des marchés en Amérique du Nord et dans le monde, des fluctuations des taux d'intérêt, du taux d'inflation et des taux de change, des politiques monétaires, des investissements des entreprises et de la santé des marchés boursiers et des marchés financiers locaux et mondiaux, de la gestion des risques liés à la liquidité des marchés et au financement, des risques liés aux placements dans des titres de sociétés fermées et des titres illiquides, des risques liés aux instruments financiers, des changements de conventions et de méthodes comptables utilisées pour présenter l'information financière (y compris les incertitudes liées aux estimations, aux hypothèses et aux jugements importants), l'incidence de l'application de modifications comptables futures, de la concurrence, des risques opérationnels et de ceux liés à la réputation, des changements technologiques, des risques liés à la cybersécurité, de modifications à la réglementation gouvernementale, à la législation et aux lois fiscales, des décisions judiciaires ou réglementaires imprévues, des catastrophes naturelles, des catastrophes causées par l'homme, des attaques terroristes, des guerres et d'autres conflits, d'une pandémie ou de toute autre crise de santé publique (telle que la COVID-19), de la capacité de PCC et de CFP et de leurs filiales respectives à effectuer des transactions stratégiques, à intégrer les entreprises acquises et à mettre en œuvre d'autres stratégies de croissance, ainsi que de la capacité de PCC et de CFP et de leurs filiales respectives à prévoir et à gérer avec succès les facteurs susmentionnés.

Le lecteur est prié d'examiner attentivement ces facteurs et d'autres facteurs, incertitudes et événements éventuels et de ne pas se fier indûment aux déclarations prospectives. L'information contenue dans les déclarations prospectives est fondée sur certaines hypothèses importantes ayant permis de tirer une conclusion ou d'effectuer une prévision ou une projection, incluant les perceptions de la direction en ce qui concerne les tendances historiques, les conditions actuelles et l'évolution future prévue, ainsi que d'autres facteurs considérés comme appropriés dans les circonstances, notamment qu'on ne s'attend pas à ce que les facteurs mentionnés dans le paragraphe qui précède, collectivement, aient une incidence importante sur PCC et CFP et leurs filiales respectives. Bien que PCC et CFP considèrent ces hypothèses comme étant raisonnables en fonction de l'information dont dispose actuellement la direction, elles pourraient se révéler inexactes.

À moins que les lois canadiennes applicables ne l'exigent expressément, ni PCC ni CFP n'est tenue de mettre à jour les déclarations prospectives pour tenir compte d'événements ou de circonstances survenus après la date à laquelle ces déclarations ont été formulées ou encore d'événements imprévus, à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements ou de résultats futurs, ou autrement.

Des renseignements supplémentaires concernant les risques et incertitudes liés aux activités de PCC et de CFP et les facteurs et hypothèses importants sur lesquels les renseignements contenus dans les déclarations prospectives sont fondés sont fournis dans ses documents d'information, y compris le plus récent rapport de gestion et la plus récente notice annuelle de Power Corporation, déposés auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières et accessibles au www.sedar.com.

- 30 -

**Pour de plus amples renseignements,
veuillez communiquer avec :**

Stéphane Lemay
Vice-président, chef du contentieux et secrétaire
514 286-7400